

AVIS AUX OPERATEURS

Mesures de Facilitation pour les produits hors hydrocarbures à l'export

L'Entreprise Portuaire d'Annaba informe l'ensemble des opérateurs exportateurs que des mesures de facilitation sont mises en œuvre au niveau du Port d'Annaba pour accompagner les exportations hors hydrocarbures.

Ces mesures consistent principalement en :

- 1- Un traitement prioritaire accordé aux produits périssables par la simplification des formalités portuaires lors de la remise par l'opérateur d'un Bon de Commande (en attendant l'accomplissement des formalités douanières),
- 2- Une mise à disposition de moyens de manutention adaptés pour le chargement des marchandises à bord des navires,
- 3- L'Application d'un tarif préférentiel aux différentes prestations commerciales fournies aux opérateurs pour exporter leurs produits avec une réduction de 50%,
- 4- Une mise à disposition d'une aire d'entreposage sécurisée pour les conteneurs au niveau du Terminal à Conteneurs d'une capacité minimale de 150 conteneurs,
- 5- Une mise à disposition d'une zone d'entreposage pour les conteneurs frigorifiques dotée de 52 prises électriques au niveau du Terminal à Conteneurs,
- 6- La réception prochaine de plus de 150 prises électriques pour conteneurs frigorifiques au niveau de la zone d'extension du Terminal à Conteneurs,
- 7- La mise en place d'un bureau d'accueil et d'orientation pour les opérateurs économiques concernés par les opérations à l'export.

Pour plus d'informations, les opérateurs concernés sont invités à prendre contact avec la Direction Commerciale de l'Entreprise Portuaire d'Annaba.